

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 19

10 mai 1972

FERMETURE DE LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 24 avril, le ministre de la Pêche, M. Jack Davis, a annoncé la fermeture, pour au moins six ans, de la pêche au saumon sur la côte est-atlantique.

La diminution marquée des montées de saumon dans les rivières St-Jean, Miramichi et Restigouche est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris cette décision, a déclaré le ministre.

Voici le texte de la déclaration de M. Davis:

Monsieur l'Orateur, je dois, à regret, annoncer la fermeture de la pêche commerciale qui dépend des montées de saumon dans certaines des rivières célèbres pour leur production dans les Maritimes. Nous avons dû prendre cette mesure à cause de la diminution marquée des montées de saumon dans les rivières Saint-Jean, Miramichi et Restigouche.

Étant donné que la pêche au saumon dans la région de Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, dépend aussi de ces montées dans les cours d'eau du continent, cette pêche sera aussi fermée à compter de mai cette année.

Même si l'on doit revoir l'ensemble du problème chaque année, on ne s'attend pas moins qu'il faudra au moins six ans, à savoir un cycle complet, pour reconstituer suffisamment les réserves dans les rivières pour que la pêche commerciale puisse reprendre.

On tiendra compte de l'avis des comités chargés de la gestion des cours d'eau et où les pêcheurs eux-mêmes seront représentés, et ce, non seulement en ce qui concerne la durée de cette interdiction, mais encore pour ce qui est de la meilleure manière de restaurer les montaisons.

On versera des indemnités compensatoires aux pêcheurs dont le revenu sera affecté par l'interdiction de la pêche dans les rivières concernées. Les versements seront effectués à titre individuel et la formule envisagée sera mise au point en étroite coopération avec les pêcheurs eux-mêmes.

Ces périodes de fermeture ne s'appliqueront pas au saumon qui remontera les cours d'eau de Terre-Neuve et du Labrador. Elles ne s'appliqueront pas, non plus, aux saumons remontant les rivières de la Nouvelle-Écosse.

Historiquement, le volume des prises dans les eaux continentales représentait à peu près la moitié de l'ensemble des prises de l'Atlantique pêché par des Canadiens. Aujourd'hui, cette proportion a diminué de façon marquée, soit de plus de 80 p. 100 depuis 1967. Sur la Miramichi où, naguère, c'était par dizaines de milliers que les gros saumons s'échappaient, il n'est plus question que de centaines.

RAISONS DE L'ÉPUISEMENT

Plusieurs facteurs contribuent à l'épuisement rapide de réserve de gros saumons de nos eaux continentales. Ce sont, premièrement, la pêche intensive par les flotilles étrangères en haute mer; deuxièmement, la pêche intensive de nos propres pêcheurs commer-

SOMMAIRE

Fermeture de la pêche au saumon de l'Atlantique	1
Subvention pour le test des jouets	2
Expansion de l'infrastructure aéronautique dans l'Ontario	2
Bourses du CNRC aux étudiants	2
De la diplomatie au Trinity College	3
Assistance médicale au Sud-Vietnam	3
La mode canadienne présentée à Londres	4
La conservation des canaux historiques	6
Convention sur les armes bactériologiques	6

ciaux et, troisièmement, la pollution de certaines de nos principales rivières à saumon.

Le problème de la pollution est en voie d'être réglé. La qualité de l'eau de nos rivières, de la Miramichi notamment, s'est de beaucoup améliorée. Cependant, pour ce qui est de la pêche commerciale, surtout hauturière, c'est tout une autre histoire. Même s'il s'était engagé à faire preuve de modération, le Danemark a pris à lui seul l'année dernière quatre fois plus de saumon que tous les pêcheurs de nos eaux continentales.

COÛT DU PROGRAMME

Le coût de ce programme est évalué à 2 millions de dollars pour l'année financière 1972-1973. Plus de 900 pêcheurs de profession sont touchés. On a cru bon de l'annoncer dès maintenant, pour éviter que nos pêcheurs ne fassent des dépenses inutiles pour se préparer à la pêche au saumon sur le littoral de l'Atlantique en 1972.

SUBVENTION POUR LE TEST DES JOUETS

Le ministre de la Consommation et des Corporations, Robert Andras, annonçait récemment que son ministère accordera une subvention de \$5,000 au Conseil canadien d'expérimentation des jouets. La subvention permettra au Conseil d'acheter des jouets à des fins d'expérimentation et de réaliser une brochure renfermant des conseils sur le choix et l'usage des jouets en général.

Le Conseil est un organisme bénévole chargé d'éprouver et de déterminer la qualité et la sécurité de certains jouets. Il publie à l'intention du consommateur un guide des jouets réunissant les qualités voulues pour les divers groupes d'âge.

Créé en 1952, le Conseil fait preuve d'une activité de plus en plus grande, grâce à l'aide notamment de l'Association canadienne des fabricants de jouets.

EXPANSION DE L'INFRASTRUCTURE AÉRONAUTIQUE DANS L'ONTARIO

M. Don Jamieson, ministre des Transports, a révélé que trois aéroports du sud-ouest de l'Ontario feront l'objet d'un programme d'expansion commençant cette année même. Les installations des aéroports de Hamilton, London et Windsor, seront considérablement accrues en tant qu'éléments de l'infrastructure aéronautique du sud-ouest de l'Ontario qui se compose également de l'aéroport international de Toronto à Malton et du nouvel aéroport international dont la construction est projetée à 30 milles au nord-est de la métropole ontarienne.

Le Gouvernement fédéral a précisé que les dessertes aériennes locales de la région florissante du sud-ouest de l'Ontario se sont, dans une certaine mesure, ressenties de l'insuffisance des pistes et

des installations quant à la mise en oeuvre sans restriction de certains avions de gros tonnage.

Un des premiers objectifs de cette vaste expansion est de fournir de meilleurs accès aux vols continentaux pour les usagers dans le sud-ouest ontarien ainsi que de donner l'occasion à ces aéroports de profiter des longs vols nolisés comme point de départ ou d'arrivée.

Des appareils à décollage et atterrissage courts (ADAC) pourront finalement prendre place dans ce système, selon les résultats d'un programme pilote portant sur une liaison entre Montréal et Ottawa.

Pour satisfaire aux besoins actuels et aux exigences à venir du marché que représente le sud-ouest de l'Ontario, un programme en deux phases sera mis en oeuvre selon les modalités suivantes:

- 1) Amélioration des installations des aéroports existants de Hamilton, London et Windsor, pour satisfaire aux besoins immédiats et à court terme.
- 2) Commencement d'une étude visant à l'examen des exigences à long terme, en fait de services aériens dans le sud-ouest de l'Ontario, et la détermination du meilleur moyen de satisfaire à cette exigence.

Une étude des besoins à long terme dans le sud-ouest de l'Ontario, où l'on s'attend à un trafic annuel de six à huit millions de passagers en 1985 et de 17 à 25 millions de passagers vers l'an 2,000 sera entreprise, alors que les améliorations à London, Hamilton et Windsor sont en cours.

L'amélioration des installations équipant la région du sud-ouest incitera à pratiquer plus de vols directs à destination de ces trois aéroports et libéreront dans certains cas les usagers du transport aérien des régions avoisinantes de l'obligation de se rendre à l'aéroport de Malton ou à celui qui sera construit au nord-est de Toronto.

L'allongement des pistes et l'amélioration d'autres installations permettront d'autre part de recevoir des avions qui ne pouvaient auparavant y atterrir. Les nouveaux appareils, tels les 747, DC10 et L1011, pourront utiliser ces pistes.

BOURSES DU CNRC AUX ÉTUDIANTS

Le Conseil national de recherches du Canada a accordé 1,921 bourses post-grade et 165 bourses post-doctorat pour 1972-73. Ce montant est d'environ 9.5 millions de dollars.

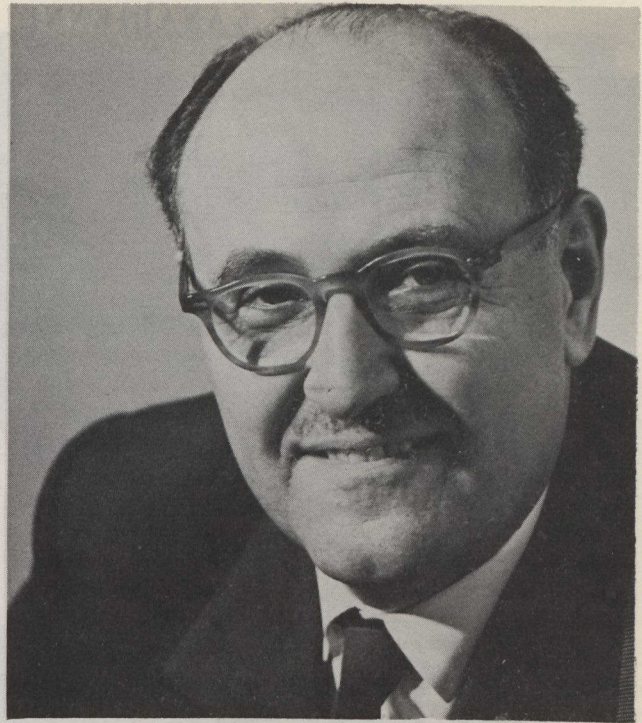
La valeur annuelle des bourses post-grade est de \$3,800 tandis que les bourses post-doctorat ont une valeur de \$7,400 pour les boursiers célibataires ou mariés sans enfant, et de \$8,600 pour les boursiers mariés avec enfants.

Des 1,921 bourses post-grade accordées, 1,867 seront détenues dans les universités canadiennes et 54 dans les universités étrangères. Des 165 bourses post-doctorat, 97 seront détenues au Canada et 68 à l'étranger.

DE LA DIPLOMATIE AU TRINITY COLLEGE

M. George Ignatieff, ambassadeur canadien près de l'Office des Nations Unies à Genève, et près la Conférence du Comité sur le Désarmement a accepté l'invitation à devenir le neuvième directeur du Trinity College, succédant ainsi au Rév. D.R.G. Owen qui quittera ses fonctions à ce titre le 1er juillet. M. Ignatieff, diplômé en 1936 de Trinity College a été l'un de ses plus distingués étudiants et a reçu un certain nombre de diplômes honorifiques y compris un doctorat en droit de l'Université de Toronto. Membre de l'Église orthodoxe russe, M. Ignatieff est le premier laïque à occuper ce poste. Il prendra charge de ses fonctions le 1er octobre.

M. Ignatieff est né à St-Petersbourg, en Russie, et est arrivé au Canada accompagné de sa famille peu après la Révolution. Étudiant en sciences politiques, il a été un fervent orateur à Trinity College et à Hart House et il a participé remarquablement aux activités de plusieurs collèges et universités. Il a obtenu la bourse Rhodes et après une carrière réussie à Oxford, il est entré au ministère des Affaires extérieures en 1940. Il a été en poste à Londres et à Washington, a travaillé au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été ambassadeur en Yougoslavie et, à Ottawa, il a rempli les fonctions de sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. M. Ignatieff a été nommé en 1962 ambassadeur et représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique nord à Paris. En 1966, il a été nommé ambassadeur et représentant permanent du Canada aux Nations Unies et fut président du Conseil de sécurité en avril 1967 et septembre 1968.



M. George Ignatieff

M. Ignatieff occupe le poste actuel depuis 1968.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a déclaré qu'il avait la conviction que M. Ignatieff apportera une contribution appréciable à la vie universitaire au Canada. Il a ajouté qu'il espérait pouvoir continuer à l'avenir à faire appel aux conseils et à l'aide de M. Ignatieff en ce qui concerne les négociations relatives aux grandes questions internationales à l'égard desquelles il possède de si vastes connaissances.

ASSISTANCE MÉDICALE AU SUD-VIETNAM

L'Agence canadienne de développement international a annoncé récemment la conclusion heureuse d'un de ses projets d'assistance médicale et paramédicale au Vietnam du Sud.

Au cours d'une récente cérémonie, le Centre antituberculeux de Quang-Ngai a été remis officiellement au Gouvernement de la République du Vietnam du Sud.

C'est en 1967 que la création du Centre de Quang-Ngai a été entreprise. Le Canada a assumé une partie des frais de construction et a fourni les services d'assistants techniques canadiens spécialisés ainsi que de l'équipement et du matériel médical. Le fonctionnement du Centre se faisait sous la responsabilité des autorités sud-vietnamiennes.

Tout en s'attachant principalement à prévenir la propagation de la tuberculose, le Centre a eu également pour tâche d'en soigner les victimes, de former du personnel médical et administratif vietna-

mien et de donner des cours pratiques de prévention et de traitement.

Durant les cinq années où elle fit partie du programme canadien d'assistance au Vietnam du Sud, la clinique de Quang-Ngai est devenue le centre d'un programme totalement intégré de santé publique, qui a bénéficié notamment de la collaboration de l'Association canadienne contre la tuberculose et les maladies respiratoires et de l'Organisation mondiale de la santé.

Le Canada a également aidé le Vietnam du Sud à construire, équiper et faire fonctionner un Centre de rééducation et réadaptation physiques à Qui-Nhon, à 250 milles au nord-est de Saïgon.

L'assistance canadienne au Vietnam du Sud a comporté, en outre, l'organisation de programmes de vaccination, la fourniture d'unités hospitalières d'urgence, la construction d'habitations à prix modique, la formation de personnel pour les services vietnamiens de santé publique, l'envoi de denrées alimentaires et de l'aide en matière d'éducation.

LA MODE CANADIENNE PRÉSENTÉE À LONDRES



Manteau de soirée à capuchon, confectionné de velours.

La première grande exposition de vêtements canadiens pour femmes et enfants qui eut lieu à Londres a permis des ventes immédiates de \$300,000. On s'attend que le total atteigne \$600,000 grâce aux commandes de relance et à celles passées, après examen des échantillons, à quelques-uns des 28 fabricants participants.

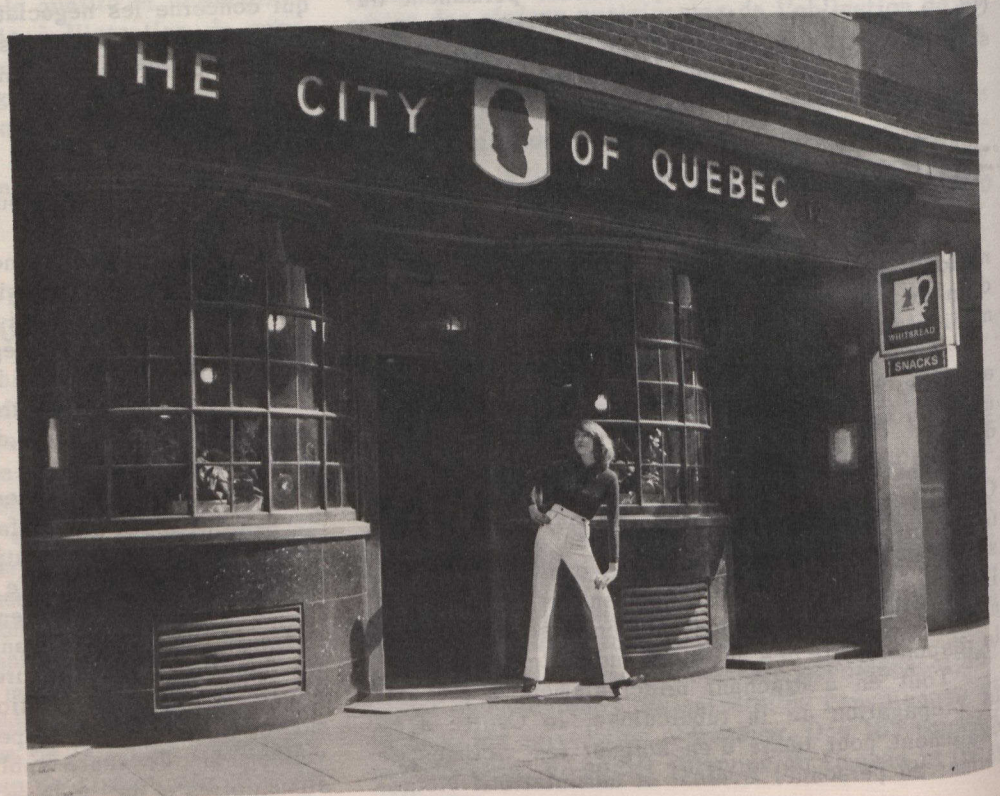
Organisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, cette exposition a amené des acheteurs des grands magasins de Grande-Bretagne, d'Irlande, de France et de Suisse, ainsi qu'un important groupe d'acheteurs de Norvège, de la Suède et du Danemark.

Il s'agissait d'une exposition de vêtements d'automne et d'hiver comprenant des manteaux, des tailleurs, des robes, des vêtements sport et des vêtements de pluie pour femmes, ainsi que des vêtements d'extérieur pour enfants, aussi bien pour bébés qu'adolescents.

La qualité de la finition, les prix compétitifs, la livraison rapide et l'élégance de la coupe des vêtements canadiens ont suscité des commentaires favorables de la part des acheteurs.

On organise depuis 1968 deux expositions annuelles de vêtements féminins à New York, et cette initiative du ministère a contribué à l'essor des exportations de vêtements vers les États-Unis. En 1970-1971, le total des exportations s'est élevé à 82.8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 12.6 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Ensemble formé d'un chemisier de tissu extensible avec pantalon à ceinture haute; à l'arrière-plan: un pub de Londres surnommé The City of Quebec.





Un corsage de chiffon avec doubles manches est présenté avec jupe en tricot polyester.



Manteau de cuir garni de renard.



Ce manteau en imitation de rat musqué est garni de raton-laveur canadien naturel.

LA CONSERVATION DES CANAUX HISTORIQUES

Selon une nouvelle annoncée récemment par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, huit canaux, possédant une valeur historique certaine, seront désormais la responsabilité du Programme de conservation dont relève la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques. Ces canaux, qui étaient administrés jusqu'ici par la Division des canaux du ministère des Transports, servent actuellement à des fins de loisirs.

Dans le cadre du Programme de Conservation, la Direction des canaux se propose de travailler en étroite collaboration avec les provinces en vue de développer au maximum les possibilités récréatives de ces voies d'eau et d'en protéger les parcs, les habitats fauniques et les valeurs historiques.

Les canaux, qui ont été transférés au ministère des Affaires du Nord, sont: les canaux Rideau, Trent-Severn et Murray, en Ontario; les canaux Carillon et Ste-Anne, sur la rivière Outaouais, et les canaux St-Ours et Chambly, tous dans le Québec, ainsi que le canal St. Peters, en Nouvelle-Écosse.

EN ONTARIO

Le canal Rideau, dont les 123 milles de longueur s'étendent d'Ottawa à Kingston, a été terminé en 1832 par le corps des *Royal Engineers*, qui avait été chargé de l'ériger à la suite d'un rapport du duc Wellington sur la défense du Canada, présenté en 1819 et recommandant comme mesure de protection la mise en place d'une série de voies d'eau au nord des Grands lacs.

La section Tay du canal Rideau, longue de six milles et allant du lac Rideau à Perth, a été construite de 1831 à 1834.

Le canal Trent Severn, qui ne mesure pas moins de 240 milles s'étendant de Trenton sur la baie de Quinte, à Port Severn, sur la baie Georgienne, suit en grande partie l'historique piste des Iroquois, soit le sentier que ces Indiens utilisèrent lors de leur attaque meurtrière contre les Hurons. Il semble à peu près certain qu'il s'agit aussi de la route suivie par Champlain lorsqu'il fit la découverte du lac Ontario en 1618. Le canal, dont les travaux de construction débutèrent en 1833, présente la célèbre écluse Peterborough dont la chute a une hauteur de 65 pieds.

Le canal Murray, d'une longueur de 7.53 milles, relie la presqu'île Bay, sur le lac Ontario, à la baie de Quinte. Ce canal, qui fut construit entre 1882 et 1889, est le seul des huit qui n'est pas muni d'écluse.

AU QUÉBEC

Les travaux de construction du canal Ste-Anne durèrent de 1840 à 1842 mais c'est en 1886 qu'il fut agrandi pour atteindre ses neuf pieds de largeur d'aujourd'hui.

Le *Royal Staff Corps* érigea le premier canal Carillon de 1825 à 1833. En 1660, tout près de l'emplacement du canal actuel, Dollard des Ormeaux

et ses seize compagnons périrent dans leur héroïque mais néanmoins fructueuse aventure au cours de laquelle ils repoussèrent quelque 700 Iroquois lancés à l'attaque de la toute nouvelle colonie de Montréal. Mais en 1963, en raison d'un projet de centrale hydro-électrique sur la rivière Ottawa, le second canal Carillon était érigé sur l'emplacement qu'il occupe actuellement.

Le canal Richelieu, sur la rivière du même nom, côtoie le sentier suivi par les premiers guerriers iroquois et blancs. Le canal St-Ours a été construit entre 1844 et 1849, et celui de Chambly entre 1831 et 1843. Les murs de quelques-uns des bâtiments du Fort Chambly construits à l'époque de ces hostilités sont encore debout.

Entre le canal Chambly et le lac Champlain, se dresse le fort Lennox, qui constitue une excellente illustration de l'architecture militaire anglaise du dix-huitième siècle.

EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Le canal St. Peters, dont les travaux se poursuivirent de 1845 à 1869, relie les lacs Bras d'Or à l'océan Atlantique. Il est surtout utilisé par les navires en provenance et en direction de Sydney, Nouvelle-Écosse, qui recherchent un passage mieux protégé que celui de la pleine mer. Il a été érigé sur l'emplacement d'un ancien portage indien.

CONVENTION SUR LES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la signature par le Canada de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et sur leur destruction. La cérémonie de signature a eu lieu à Washington, Londres et Moscou, capitales des trois États qui seront dépositaires de la Convention.

Cette convention peut être considérée comme la première véritable mesure de désarmement, par opposition à une mesure de contrôle des armements, parce que les États qui décident d'y adhérer, s'engagent à la fois à ne pas acquérir d'armes, d'agents ou de moyens leur permettant de se livrer à la guerre biologique, et à détruire, le cas échéant, le matériel de guerre de ce genre qu'ils possèdent déjà. Cette clause concernant la destruction d'armes n'avait figuré dans aucun accord international antérieur portant sur le contrôle des armements. Le Canada, qui n'a jamais possédé ce genre d'armes, considère que le traité contribuera de façon importante à créer un climat pouvant mener au désarmement général. Il lui a accordé son plein appui lors du débat sur cette question au Comité du désarmement de Genève et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Convention n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifiée par 22 États, dont les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne.